

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL (arrive à 18h36), Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY (arrive à 18h42), M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX

Date d'envoi de la convocation : 12 mai 2023

Absent excusé : M. Guy VIDELOUP (a donné procuration de vote à Mme CHARMEUX)

Absents : M. Maurice ROBIDOU, M. Daniel BONHOMME

DELIBERATION 37/2023 : VOIRIE – TRAVAUX DE PATA (point à temps automatique) : choix de l'entreprise

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis établis pour les travaux de de PATA (Point à temps automatique) sur les voies communales : fourniture et mise en œuvre d'émulsion avec un camion gravillonneur avec un chauffeur, et fourniture d'enrobé à froid pour rebouchage des nids de poule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir le devis de la société ENTR'AM, sise 2 impasse de la Perrière à Antrain, de 28 526.00 € HT soit 34 231.20 € TTC, incluant une personne pour la pose du granulat.**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 6 juin 2023

et transmission en Préfecture, le 6 juin 2023

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,

Le 6 juin 2023

Le Maire, Jean-François GOBICHON

Commune de Saint-Broladre

Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE

02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

